

**PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DE CANISY
SEANCE DU LUNDI 10 JUILLET 2017**

Date de convocation : 05/07/2017

Date d'affichage : 17/07/2017

Nombre de conseillers :

En exercice : 29

Présents : 19

Votants : 20

L'an deux mil dix-sept, le lundi 10 juillet à 20 heures 30, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie de CANISY, en séance publique.

Etaient présents les conseillers municipaux suivants :

Monsieur Jean-Marie LEBÉHOT, Maire, Monsieur Gérard DUVAL Maire adjoint, Madame Maryvonne LEFRANÇOIS Maire adjoint, Monsieur Michel LEGOUPIL Maire adjoint, Madame Marie-Pascale HOUBEN Maire adjoint, Monsieur Pierre GAUTIER Maire adjoint, Monsieur Claude BRUNET, Monsieur Sylvain LENGRONNE, Madame Lydie OSMOND, Madame Delphine ROULLEAUX Monsieur Michel BUOT, Madame Agnès HOPQUIN, Monsieur David FLEURY, Monsieur Claude LAMOUREUX, Monsieur Christian HUBERT, Monsieur Manuel SÉMILLY, Monsieur Gildas BAUDRY, Madame Catherine HAMEL et Monsieur Laurent RAFFIN.

Absents excusés : Madame Claude CARAU-COUVREUR (procuration à Gérard DUVAL), Monsieur François OSMOND, Madame Delphine LEFORESTIER, Monsieur François MAITREL, Monsieur Sébastien DUPARD, Monsieur Jackie JOUANNE.

Absents : Madame Vanessa FINEL, Madame Nathalie FAGNEN, Madame Nathalie GUESNON, Monsieur Bertrand NAIS.

Secrétaire de séance : Madame Delphine ROULLEAUX.

ORDRE DU JOUR

1. Avis du conseil municipal sur le projet de SAGE du bassin versant de la Vire
2. Classement de la future voirie du lotissement « La Pérelle » dans le domaine public
3. Proposition de création d'un poste de conseiller municipal délégué pour prendre en charge le suivi des locations, suivi des rapports sécurité des bâtiments communaux
4. Désignation au poste de conseiller municipal délégué au suivi des locations, au suivi des rapports de sécurité
5. Tarification des logements en location à Saint Ébremond de Bonfossé
6. Ecole RPI St Ébremond St Martin : poste supplémentaire d'ATSEM au regard de l'augmentation des effectifs
7. Acquisition d'un véhicule pour les services techniques
8. Point sur les travaux en cours
9. La Poste : compte-rendu de la réunion avec le directeur commercial sur l'avenir de la Poste dans sa configuration actuelle

10. Questions diverses

I - AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL SUR LE PROJET SAGE DU BASSIN VERSANT DE LA VIRE

Monsieur le Maire rappelle au conseil l'intervention de Monsieur PAIN lors de la séance du 01/06/2017 venu présenté le schéma d'aménagement et de gestion des eaux du bassin de la Vire (SAGE). Dans le cadre de la consultation des personnes et organismes concernés, prévue dans la procédure d'élaboration du SAGE, le conseil municipal doit émettre un avis. Le Maire présente la démarche et le projet de SAGE.

Après en avoir délibéré, 14 voix pour et 6 abstentions, le conseil municipal émet un avis favorable à ce projet.

II - CLASSEMENT DE LA FUTURE VOIRIE DU LOTISSEMENT « LA PERELLE » DANS LE DOMAINE PUBLIC

Vu la réglementation en vigueur et notamment les articles L 141-1 et L 141-3 du code de la voirie routière.

Monsieur le Maire rappelle que les voies nouvelles du lotissement communal « La Pérelle » doivent être transférées du domaine privé de la commune au domaine public pour acquérir le statut de voie communale.

Il en est de même pour la voirie du lotissement des trois carriers à St Ebremond de Bonfossé.

Monsieur le Maire propose :

- de transférer les voies nouvelles du lotissement communal « La Pérelle » du domaine privé vers le domaine public dès l'achèvement des travaux.
- de transférer les voies nouvelles du lotissement communal « les trois carriers » du domaine privé vers le domaine public.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Accepte le classement de la voie nouvelle du lotissement communal « La Pérelle » et de la voie nouvelle du lotissement "les trois carriers" dans le domaine public à l'issue des travaux ;
- Précise que le tableau des voies communales sera mis à jour quand le métrage de la voirie sera établi.

III - PROPOSITION DE CREATION D'UN POSTE DE CONSEILLER MUNICIPAL DELEGUE POUR LE SUIVI DES LOCATIONS, LE SUIVI DES RAPPORTS DE SECURITE DES BATIMENTS COMMUNAUX

Suite à la mise en place de la commune nouvelle, Monsieur le Maire rappelle au conseil que les locations d'immeubles pour le compte de la commune nécessitent une gestion plus rigoureuse pour optimiser le parc locatif. Il rappelle que la commune vient de prendre à son compte le nouvel immeuble commerce-logement au 14 rue St Pierre et les 4 logements studio au 17 rue St Pierre. Ces derniers logements vont générer plus de mouvements au niveau des locataires. Pour mémoire, la commune assure la gestion de 12 logements à usage d'habitation, 4 locaux commerciaux, 4 locaux à usage de service de santé. Montant de base des loyers à percevoir à date : 95 000 €.

Dans ce contexte et les enjeux qui en découlent, Monsieur le Maire propose de confier le suivi et la

gestion des locations à un conseiller municipal délégué auquel serait confié également le suivi des différents contrats de sécurité des bâtiments publics (Gestion des contrôles techniques obligatoires et suivi des rapport suite aux visites de sécurité).

Le conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité, donne son accord pour la création de ce poste.

IV - DESIGNATION AU POSTE DE CONSEILLER DELEGUE AU SUIVI DES LOCATIONS ET AU SUIVI DES RAPPORTS DE SECURITE

Suite à la question précédente, Monsieur le Maire soumet le poste de conseiller municipal délégué aux locations et au suivi des rapport de sécurité des bâtiments communaux aux candidats. Monsieur Sylvain LENGRONNE se porte candidat. Le conseil procède au vote : Monsieur Sylvain LENGRONNE obtient 18 voix ; 2 abstentions.

Monsieur Sylvain LENGRONNE est désigné conseiller municipal délégué et percevra à ce titre une indemnité définie au même titre que les conseillers municipaux délégués déjà en place, soit 174.17 € brut mensuel correspondant à 4.50% de l'indice 1022.

V - TARIFICATION DES LOGEMENTS EN LOCATION A SAINT ÉBREMOND DE BONFOSSE

Monsieur Gérard DUVAL informe le conseil de la vacance d'un logement à St Ebremond au 77 rue des Saults. Compte-tenu des travaux d'installation de chauffage qui vont se dérouler à compter du 17 juillet, ce logement sera remis en location à compter du 1er octobre prochain.

Le conseil est invité à se positionner sur le nouveau montant du loyer des deux logements de Saint Ébremond de Bonfossé qui intégrera les charges de chauffage.

Le conseil municipal est invité à :

- fixer le montant du loyer mensuel à 550 € à partir du 01/10/2017 pour les deux logements ;
- dire que le loyer sera actualisé au 1er octobre de chaque année sur la base de l'évolution de la variation de l'indice de référence des loyers (valeur 125.90 au 1e trimestre 2017) ;
- autoriser Monsieur le Maire ou l'un de ses adjoints à signer le contrat de location.

Après en avoir délibéré, le conseil en décide à l'unanimité.

VI - ECOLE RPI ST ÉBREMOND ST MARTIN : POSTE SUPPLEMENTAIRE D'AIDE MATERNELLE AU REGARD DE L'AUGMENTATION DES EFFECTIFS

Compte tenu de l'augmentation des effectifs à la rentrée prochaine, Monsieur Gérard DUVAL propose de créer un poste d'aide maternelle à raison de 3 heures par jour de classe, pour 1 an ; la durée de travail hebdomadaire annualisée est de 11h40mn/35 heures. Il précise que, suivant la convention du RPI avec la commune de St Martin de Bonfossé, celle-ci supportera 43 % du salaire de l'agent.

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal :

Conformément à l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Il appartient donc au conseil municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet

nécessaires au bon fonctionnement des services.

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment les articles 3-3 et 34,

Vu le tableau des emplois,

Considérant la nécessité de créer un emploi non permanent d'adjoint technique territorial, pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activités, en raison de la nécessité de répondre à l'augmentation des effectifs en maternelle.

Monsieur le Maire propose au conseil,

La création d'un emploi temporaire d'adjoint technique territorial, à temps non complet, soit 11h40mn/35h00, pour assurer les fonctions d'aide maternelle, assister le personnel enseignant pour l'accueil, l'animation et l'hygiène des jeunes enfants et préparer et mettre en état de propreté les locaux et les matériels servant directement aux enfants, à compter du 01/09/2017, pour une durée d'un an ;

L'agent contractuel sera rémunéré par référence à la grille indiciaire afférente au grade d'adjoint technique territorial.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à 19 voix pour et 1 abstention, décide d'adopter la modification du tableau des emplois ainsi proposée. Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de l'agent nommé dans l'emploi seront inscrits au budget.

VII - ACQUISITION D'UN VEHICULE POUR LES SERVICES TECHNIQUES

Monsieur Gérard DUVAL, Maire délégué, présente au conseil les derniers devis pour l'acquisition d'un véhicule et d'une remorque pour les services techniques. Cet investissement est rendu nécessaire pour permettre une organisation de travail plus flexible sur l'ensemble du territoire de la commune nouvelle et aussi pour garantir la sécurité des agents dans leurs déplacements.

Il est proposé au conseil d'acquérir :

- un véhicule utilitaire Citroën Berlingo essence pour un montant de 13 649.88 € TTC - devis de DICOMA Saint-Lô ;
- une remorque RT1000H avec réhausses grillagées de 1 m pour un montant de 2 745.00 € TTC - devis de QMD Canisy.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal en décide à l'unanimité.

VIII - POINT SUR LES TRAVAUX EN COURS

Immeuble 14 rue St Pierre : la réception des travaux a été faite ; il reste quelques réserves notifiées aux entreprises. La commune peut louer le logement. Plusieurs demandes sont exposées au conseil ; parmi elles, une seule dispose de l'ensemble des pièces demandées. Le conseil est d'accord pour attribuer le logement à Mme OSMOND Angélique (3 personnes au foyer) au 1er août 2017 et autorise Monsieur le Maire à signer le bail. Loyer 600 €. Dépôt de garantie de 1 mois de loyer.

Chaufferie et réseau de chaleur : le démarrage des travaux est prévu le 17 juillet 2017. La priorité sera donnée aux travaux au sein des écoles.

Trottoir bourg Canisy vers le village de la Pérelle : Celui-ci est terminé et est déjà très emprunté par les riverains notamment qui apprécient de pouvoir rejoindre le bourg en toute sécurité. Il restera à finaliser la clôture avec la propriété de Mme LERICHE (*l'architecte des bâtiments de France n'ayant pas validé ce que la commune avait proposé (grillage rigide) et suggère de garder l'esprit initial de la clôture*).

Lotissement "la Pérelle" : Les travaux de réseau se poursuivent. La réserve tampon eaux pluviales sera posée prochainement ; il s'en suivra l'effacement de réseau télécom puis la première phase de voirie. Le planning est respecté à date ce qui permet de préciser que la commune sera en mesure de mettre en vente les terrains à la mi septembre 2017.

IX - LA POSTE

Monsieur le Maire informe le conseil de la teneur de la réunion entre le Délégué aux relations Territoriales de la Manche, Monsieur Christian LETOURNEUR, et les adjoints.

Cette rencontre concerne le maintien de la présence postale à Canisy. Monsieur LETOURNEUR a présenté le contexte économique de La Poste et en particulier l'activité du bureau de poste de Canisy. Selon lui, le niveau d'occupation du guichet est faible au regard du temps d'ouverture actuel (27h30) et se situerait à 11h semaine.

Quelles sont les solutions envisagées ?

Dans le cadre d'un nouveau contrat cadre 2017/2019, il pourrait être envisagé différents scénarios sur une base d'ouverture de guichet de 15 heures semaines :

- Création d'une agence postale : La Mairie prend en charge la gestion de l'activité poste qui peut être mutualisée avec un autre service pour offrir des horaires d'ouverture plus large (secrétariat de Mairie, bibliothèque, autre...) ; convention sur 9 ans ; La Poste indemnise la collectivité à hauteur de 0.5 emploi chargé mensuel ; participe aux aménagements, met en place l'informatique dédié.
- Bureau de poste facteur-guichetier : Le bureau de poste est maintenu dans l'état actuel mais l'ouverture au public se fait le matin 6 jours sur 7 et est assurée par un facteur guichetier qui assure l'après-midi la distribution du courrier.

Monsieur le Maire précise avoir proposé à la poste de "fournir" de l'activité administrative à l'employé actuel afin de maintenir en l'état la plage horaire du bureau de poste mais Monsieur LETOURNEUR a précisé que cette solution n'était pas compatible avec la stratégie de la Poste.

Conscient de l'enjeu que représente le service de La Poste en milieu rural et en particulier à CANISY, le conseil devra se prononcer prochainement pour choisir une des solutions.

X - QUESTIONS DIVERSES

10-1 - Effacement du réseau électrique du village "La Pérelle"

Monsieur le Maire présente aux membres du conseil municipal les estimations pour l'effacement du réseau électrique « la Pérelle » :

Le Syndicat Départemental d'Energies de la Manche (SDEM) propose d'assurer la maîtrise d'œuvre et la maîtrise d'ouvrage des travaux d'effacement du réseau électrique. Suite à l'estimation, le coût prévisionnel de ce projet est de 69 000 € HT.

Conformément au barème du SDEM, la participation de la commune de CANISY s'élève à 20 700 € (Vingt mille sept cent Euros).

Les membres du conseil, après en avoir délibéré :

- Décident la réalisation de l'effacement du réseau électrique « La Pérelle »
- Demandent au SDEM que les travaux soient achevés pour la fin du premier trimestre de l'année 2018 (mars 2018 au plus tard),
- Acceptent la participation de la commune au titre de l'effacement du réseau électrique de 20 700 €.
- S'engagent à porter les sommes nécessaires à l'ensemble du projet au budget communal,
- S'engagent à rembourser les frais engagés par le SDEM si aucune suite n'est donnée par la commune au projet,
- Donnent pouvoir au Maire ou à l'un des adjoints en charge des travaux pour signer toutes les pièces relatives à ce dossier ainsi qu'au règlement des dépenses.

10.2 - Information animation

Le conseil est informé des manifestations suivantes qui se dérouleront en juillet sur la commune :

- 13 juillet à St Ebremond soirée moule Frites suivie d'un feu d'artifice
- 18 juillet Randonnée "sur les chemins de Jean Follain" suivi d'un moment de convivialité au restaurant le Mythique (organisé par l'association "Marigny je t'aime").
- 25 juillet dans le parc du château de Canisy, reconstitution de l'opération Cobra en hommage au débarquement de 1944.

A noter également la date du 17 septembre pour le concert jazz dans les près au château de Canisy et le dimanche 1er octobre pour la journée randonnée de St Lô Agglo avec le stade de Canisy comme lieu d'accueil.

10.3 - Pancartes indication St Ebremond sur RD53

Monsieur Claude LAMOUREUX demande à ce que les pancartes retirées pour le chantier soient reposées dès que possible. L'information va être donnée au service des routes du département.

10-4 - Vérification des ordinateurs de la classe mobile Ecole Numérique Rurale

Monsieur Gérard DUVAL présente un devis de l'entreprise ICM pour la mise à jour des 12 ordinateurs de l'école de la Joigne d'un montant de 719 € TTC. Le conseil est favorable à la dépense.

Rien ne restant inscrit à l'ordre du jour, la séance est levée à 23h00.

Le Maire,

le secrétaire de séance,

